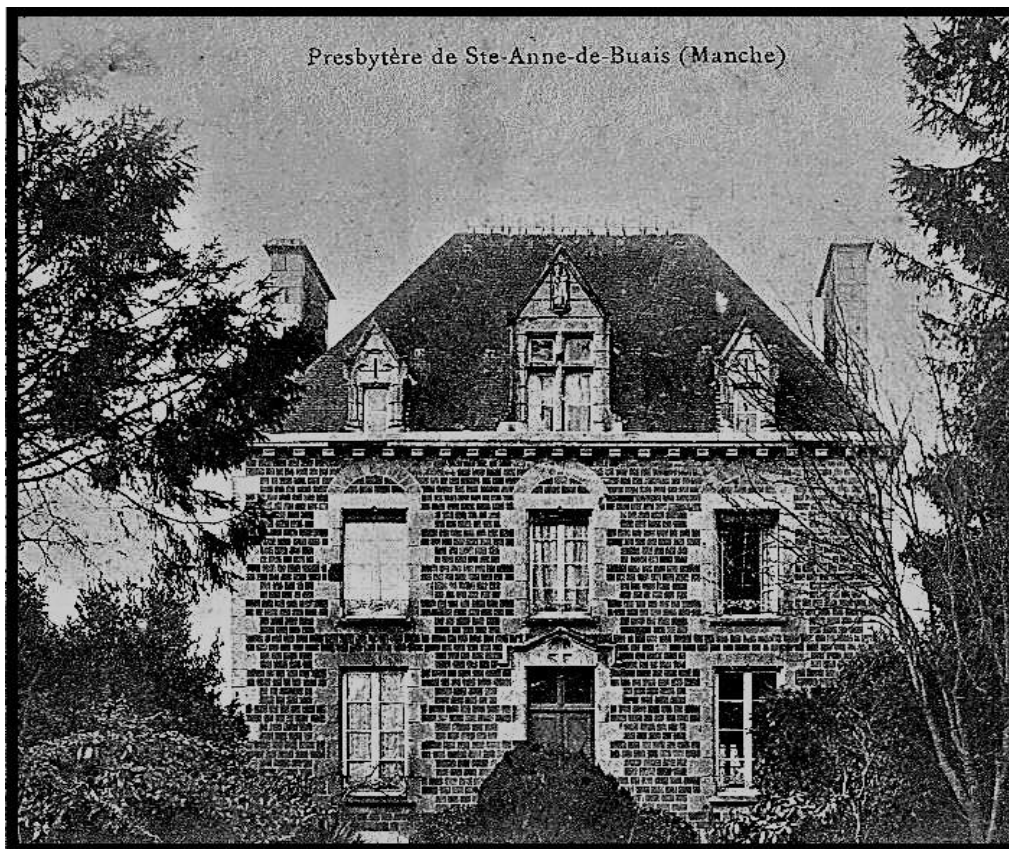


# ***BUAIS ET SON HISTOIRE***



## ***SCANDALE DANS LA BOURGADE***



Le 2 juillet 1910, le tribunal de Mortain, en audience publique, convoque Toussaint, Joseph, Jean-François Brault, âgé de 50 ans, né, à Montanel, le 18 mars 1860, fils de Toussaint, François Brault, et de Julienne Louise Brégaint, curé desservant la paroisse de Buais, prévenu d'outrages publics à la pudeur à l'encontre de 2 jeunes de Buais.

### **Les faits :**

Au cours du mois d'octobre 1909, le curé Toussaint Brault en son domicile du presbytère de Buais commis un outrage public à la pudeur.

Joseph L...é, âgé de 16 ans, domiciliait chez sa mère à Buais, actuellement domestique à Carelles, a déclaré à l'instruction que courant mars 1909 à Buais, l'abbé Brault, chez lequel il travaillait de temps en temps, lui aurait dit de venir le rejoindre au presbytère prétextant qu'il avait besoin de lui, le conduisant au salon l'aurait embrassé en lui susurrant ces mots « Joseph tu m'aimes bien », sans qu'il osa se défendre, il lui aurait déboutonné son pantalon et se serait livré sur lui, a des attouchements obscènes pendant environ un quart d'heure. Cinq à six jours plus tard le même fait se serait reproduit dans le jardin du presbytère ou le jeune homme venait pour y travailler, le curé l'aurait entraîné dans l'allée qui conduit à son plant et lui aurait fait aux parties sexuelles de la main droite, après avoir déboutonné son pantalon le même attouchement pendant le même temps.

Anatole N...d, écolier à Buais, âgé de 16 ans dépose à l'instruction que dans le mois d'octobre 1909, il serait allé au presbytère dans la chambre du curé pour écrire sous la dictée de celui-ci une lettre au directeur de l'école libre de Saint-Pierre-Eglise, lieu où ses parents désiraient l'envoyer. Lorsque la lettre fut terminée, l'abbé Brault, l'aurait embrassé en lui disant « mon petit Anatole m'aimes-tu ? Es-tu tout à moi ? », lui aurait déboutonné son pantalon et lui aurait aussi fait aux parties sexuelles en les caressants, des attouchements immoraux et l'aurait pris à brassée et l'aurait jeté sur le lit et se serait couché sur lui tout habillé, restant quelques instants dans cette position sans rien faire autre chose que de l'embrasser.

Que le samedi suivant également dans le mois d'octobre Anatole N ... d, a été demandé par le curé pour lui répondre à la messe le lendemain, dimanche, le jeune homme s'est rendu le dimanche vers 6 h 15 du matin pour répondre à la messe. Aussitôt après la messe une dame V..... e, est venue demander au curé « de la relever de ses couches », ensuite le curé est entré dans la sacristie ainsi que la dame V....e, cette dernière lui a offert une brioche, après son départ, le curé a poussé Anatole dans un coin, lui a déboutonné son pantalon et lui aurait pris « les parties sexuelles », mais le garçon prétextant qu'il devait s'en aller se serait dégagé et serait parti.

La mère et la tante d'Anatole, dans leurs dépositions, ont signalé que le garçon au cours d'un repas avait demandé « ce que c'était un sodomite »

Sa mère lui aurait répondu « que c'était un homme qui aimait mieux les hommes que les femmes » le fils s'écria : « Alors le curé Brault et comme ça, car il m'embrasse me prend les parties et me chatouille la ..... ». Dès les faits connus le curé Brault, fut emprisonné 7 mois en préventive puis relâché avant le procès. (Je n'ai pas trouvé le dossier d'instruction de cette affaire qui fut instruite en huis-clos.

.....

### **Verdict :**

La défense mit en avance que ces accusations ne reposent que sur les dépositions de ces deux adolescents et qu'il n'y a eu aucun témoin oculaire de ces faits, elle ne réussit pas à convaincre les jurés, le tribunal de Mortain, à la date du 13 juillet 1910, condamna le curé Brault, à 10 mois d'emprisonnement et cent francs d'amende.

.....

La presse locale et même extérieur au département s'empara de cette malheureuse affaire, voilà ce quelques extraits que l'on pouvait lire :

« Cette affaire qui, à son origine, passionna toute la région de Mortanais, a reçu son dénouement en cour d'assises. L'abbé Brault, à sa présence au tribunal est décrit comme un homme de taille moyenne, assez forte constitution, il a les cheveux très bruns, sa physionomie est empreinte de bonhomie. Il est vêtu très simplement, d'un veston bleu, d'un pantalon rayé, coiffé d'un chapeau mou et chaussé de bottines neuves. Les accusations formulées que dans le courant d'octobre 1909 qu'il a eu des gestes déplacés sur Alfred L....é âgé de 10 ans, ce jeune garçon avisa ses parents qui portèrent l'affaire devant la justice. S'ensuivit au cours de l'enquête que le curé n'avait fait aucunes autres victimes depuis l'année 1908 jusqu'à avril 1909, dont Louis G..... Âgé de 12 ans. Devant le huis-clos, la presse ne put donner plus ample information ».

Dans le journal « La Fraternité » du 5 décembre 1909, titre un article « *L'École Laïque et la Calotte* » *Un matin de la semaine dernière, l'instituteur de la commune de Buais, recevait la visite inopinée de l'abbé Toussaint Brault, desservant la paroisse qui, d'un ton comminatoire, venait lui interdire de laisser entre les mains de ses élèves l'histoire de Calvet, « livre souverainement immoral » s'écriait-il et se sous peine*

*d'excommunication publique. Or, le sur lendemain l'instituteur voyait à sa grande surprise le curé de Buais, passait sur la place du village entre deux gendarmes et en piteuse altitude. Il s'enquit redoutant quelques excès de zèle de l'administration préfectorale, et il ne tarda pas à connaître la véritable inculpation du personnage qui osait lui signifier que tel livre était « immoral ». L'abbé Brault était tout simplement convaincu d'attentat à la pudeur et aux mœurs sur des enfants confiés à ses soins, ce depuis 2 ans et si bien convaincu par des témoignages recueillis qu'un mandat d'amener était délivré contre lui. Le plus curieux dans l'affaire que le propre vicaire de l'abbé Brault, fut prié par les paroissiens de faire une enquête sur les agissements scandaleux de son curé ».*

Dans le mémorial de catholicités de Buais, le curé sauvage qui écrira beaucoup sur la paroisse de Buais, mentionna concernant cette pénible affaire, que « *De grandes difficultés s'étant produites, monsieur Brault, a quitté la paroisse de Buais. Nous n'avons pas ici à les faire connaître .... Il a été remplacé par le pieux, bon et excellent curé, monsieur l'abbé Briand* ». Signé l'abbé Sauvage.

.....

Extrait : Tribunal de Mortain, déposé aux archives départementales de la Manche.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 12 mars 2021.

Archives du moulin de Buais.

Illustration : Web. Le presbytère de Buais.

